



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250410-009_2025-DE



Délibération n°009 /2025

OBJET : Vote des taux des impôts 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le trois avril précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : FLOQUET Sandra

Procuration : Sarah BARBIER pour Sandra FLOQUET

Secrétaire de séance : BARBIER Sarah

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

VU la délibération du 11 avril 2024 dans laquelle le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à : 26 % pour la Taxe Foncière Propriété Bâtie (TFPB) et 66,28% pour la Taxe Foncière Propriété Non Bâtie (TFPNB).

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) de +0,941 point, sans lien avec les autres taux, sous réserve que ce dernier soit inférieur à 14,11 % et que cette augmentation ne dépasse pas ce seuil de 14,11 %.

Elle propose ainsi de porter le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) de 10,23 % à 11,17 %.

Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE FIXER les taux d'imposition 2025 comme suit :

- o Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) : 26 %
- o Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 66,28 %
- o Taxe d'Habitation - sur les résidences secondaires (TH) : 11,17 %

DE DIRE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la Commune au chapitre 731, article 73111.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

